

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Avis de vacance d'emplois de direction de la fonction publique hospitalière (emplois fonctionnels de directeur des soins)

NOR : SPRN2302575V

Sont vacants ou susceptibles de le devenir en vue d'être pourvus en application du décret n° 2014-8 du 7 janvier 2014 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois fonctionnels de directeur des soins :

Groupe I

Emplois de coordonnateur général des soins :

- coordonnateur général des soins de l'Assistance publique-hôpitaux de Marseille (Bouches-du-Rhône) ;
- coordonnateur général des soins des Hospices civils de Lyon (Rhône).

Groupe II

I. – Emplois de coordonnateur général des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques dans certains centres hospitaliers régionaux :

- centre hospitalier universitaire de Dijon, centres hospitaliers d'Auxonne et d'Is-sur-Tille, EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or) ;
- centre hospitalier régional de Metz-Thionville, centres hospitaliers de Briey (54), de Boulay et EHPAD de Creutzwald (Moselle) ;

III. – Emplois de coordonnateur général des activités de soins, de rééducation et médicotechniques dans certains établissements publics de santé ou de coordonnateur général des mêmes activités dans certains établissements publics de santé constitués en une direction commune :

- centres hospitaliers de Libourne, de Sainte-Foy-la-Grande, de Blaye et EHPAD de Coutras (Gironde) ;
- centres hospitaliers « Métropole Savoie » à Chambéry, de Belley, d'Albertville-Moutiers, de Saint-Pierre d'Albigny, EHPAD de Champagne-en-Valromey, de Lhuis, de Novalaise et de Yenne (Savoie) ;
- centres hospitaliers de Versailles, de Plaisir, du Vésinet et EHPAD « Les Aulnettes » à Viroflay (Yvelines).

Peuvent faire acte de candidature :

1° Les directeurs et directrices des soins régis par le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié appartenant à la hors-classe de leur corps et ayant atteint le 4^e échelon de ce grade ;

2° Les fonctionnaires et les militaires, autres que ceux mentionnés au 1^o, ayant atteint au moins l'indice brut correspondant à l'échelon mentionné au 1^o, titulaires soit d'un grade d'avancement dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine, dont l'indice brut terminal est au moins égal à celui du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière et justifiant du diplôme de cadre de santé ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié.

Pour accéder aux emplois du groupe I, ces mêmes agents doivent avoir occupé un emploi fonctionnel du groupe II pendant une durée d'au moins trois ans.

Les candidats ou les candidates doivent adresser, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française :

- un exemplaire du dossier par la voie hiérarchique aux chefs des établissements de santé où ils sont candidats ;
- un exemplaire du dossier par la voie hiérarchique au Centre national de gestion à l'adresse électronique suivante : cng-mobilite-dirsoins@sante.gouv.fr.

Un accusé de réception vous sera adressé à la réception de votre dossier.

Le dossier de candidature se compose (1 dossier de candidature par établissement demandé) :

Pour les personnels appartenant au corps des directeurs des soins :

- une lettre de motivation ;

- une fiche de candidature établie selon le modèle ci-après annexé, par établissement ;
- un *curriculum vitae* ;
- les trois dernières fiches évaluations.

Pour les fonctionnaires n'appartenant pas au corps des directeurs des soins :

- une lettre de motivation ;
- une fiche de candidature établie selon le modèle ci-après annexé, par établissement ;
- les trois dernières fiches d'évaluation ;
- un *curriculum vitae* ;
- une copie de la dernière décision indiciaire ;
- la grille indiciaire du corps d'origine faisant apparaître le grade d'avancement ;
- l'avis motivé de l'autorité investie du pouvoir de nomination sur leur aptitude à occuper un emploi de directeur des soins.

ANNEXE

FICHE DE CANDIDATURE

(deux pages maximum)

Poste demandé :

A. – Informations personnelles

Nom :

Prénom(s) :

Age :

Situation familiale :

Adresse personnelle complète :

Téléphone personnel :

Courriel :

Diplômes universitaires et professionnels :

Actions de formation continue suivies (au cours des trois dernières années) :

B. – Situation professionnelle

1° Corps ou cadre d'emplois d'origine/grade :

2° Etablissement ou administration d'affectation ou employeur actuel :

3° Poste et fonctions occupés actuellement :

Déroulement de carrière (préciser les postes, les fonctions) :

Autres actions menées (intérim, missions spécifiques, formations données...) :